



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 8 novembre 2023

**Annule et remplace l'envoi précédent**

**Dossier n° : AE 23.0450**

**Demandeur : GAEC d'OLMET**

**Date d'enregistrement de la demande : 06/10/23**

**Date limite de candidature : 06/01/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 06/02/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
POLMINHAC	11,17	JULHES M-Jeanne	Section D 61,63,73,75,99,164,261,270, 342,358,367, Section E 15,16,17,19,21,
VIC-SUR-CERE	2,88	JULHES M-Jeanne	Section AM 207 Section AN 85
VIC-SUR-CERE	1,21	LAURET Marc	Section AM 50,
VIC-SUR-CERE	1,66	CLIQUEOT Nathalie et CHANTRET François	Section AI 99,192,206,
VIC-SUR-CERE	52	LADOUX Daniel	Section AI 43,46,56,72,74,77,135,136,137,1 40,142, 143,157,170,173,181,189,190,20 5,209,237,238, Section AM 24,,26,27,29,37,38,41,46,47,48, 51,52,53,54,131,135,204, 205,206,213,214,233j,k, Section AN 2,3,8,9,160,161,
VIC-SUR-CERE	2,92	BOREL M. Iuce	Section AI 7,8,10,
VIC-SUR-CERE	3,23	LADOUX David	Section AI 47 Section AN 30
SAINT-SIMON	38,97	LADOUX David	Section BC 2,3,4,5,6,8,9,10,13,15,34,35,36,

			75,76,80, Section B 95,96,103,104,110,111, 173,175,176,177,179,337,344, 346,348,
SAINT-SIMON	5,01	CHAPSAL J-pierre	Section A 120,140,182, Section BC 12,
AURILLAC	2,29	CHAPSAL J-Pierre	Section B 66,
SAINT-SIMON	5,5	LADOUX-CHAPSAL Nicole	Section BC 16,17,
AURILLAC	14,99	LADOUX-CHAPSAL Nicole	Section B 178,180,334,339,341,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**